

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE CENCO-ECC

Communiqué N° 009/MOE CENCO-ECC/Novembre/2023

1. Par son Communiqué N°008/MOE CENCO-ECC/Octobre/2023, la MOE CENCO-ECC a apprécié à juste titre la Décision N°117/CENI/AP/2023 portant publication de la Cartographie des Bureaux de vote (BV). Elle a en outre exhorté la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à rendre cette cartographie téléchargeable et imprimable, conformément à son Communiqué N°057/CENI/2023 du 28 octobre 2023. Ceci a l'avantage de faciliter au public de connaître le nombre de Centres et bureaux de vote ainsi que les électeurs qui y sont affectés.
2. Etant donné que la CENI ne donnait toujours pas la version téléchargeable et imprimable qui devrait permettre une analyse approfondie de la cartographie des bureaux de vote, la MOE CENCO-ECC a consulté ladite cartographie sur son site web à l'adresse <https://catographie.ceni.cd> en se servant des outils appropriés pour extraire et analyser les données ouvertes.
3. Il ressort de cette analyse que la CENI a communiqué plusieurs chiffres différents concernant le nombre d'électeurs repris dans le fichier électoral. En effet, le Communiqué N°024/CENI/2023 renseignait que **43 941 891 électeurs** avaient été inscrits dans les 26 provinces de la RDC alors que la Loi N°23/025 du 15 juin 2023 portant répartition des sièges mentionne un total de **43 491 891 électeurs** en RDC, soit une différence de **450 000 électeurs**. En plus, la répartition des votants dans la cartographie des bureaux de vote indique **44 541 683 d'électeurs** inscrits, soit une différence de **1 049 792 électeurs** par rapport aux statistiques ayant déterminées la répartition des sièges.
4. Les données publiées dans la cartographie des bureaux de vote renseignent un total de **76 486 BVD**. De ces données, **3706 BVD** ont été dupliqués 2, 3, voire 4 fois avec les mêmes numéros d'identification, mêmes noms et mêmes adresses mais avec des coordonnées géographiques différentes. Cela représente un total de **2 244 142 électeurs**. La liste et d'autres éléments des bureaux de vote dupliqués sont transmis à la CENI.
5. La MOE a aussi constaté que le Territoire de KAILO, dans la province de Maniema, était omis de cette cartographie.
6. La MOE CENCO-ECC encourage la CENI à corriger ces erreurs et publier en toute urgence la cartographie des bureaux de vote par bureau de vote dans un format téléchargeable et imprimable.
7. Elle recommande aux candidats, partis et regroupements politiques de se servir de leurs propres Cellules techniques électorales afin d'analyser toutes les données ouvertes par la CENI dont la Liste provisoire des électeurs, la Liste

définitive des électeurs, la cartographie des bureaux de vote et les résultats des scrutins qui seront publiés par bureau de vote afin de se faire une opinion objective de la qualité du processus électoral et se doter des soubassements en vue du contentieux, le cas échéant.

8. La MOE CENCO-ECC invite la population et particulièrement les électeurs à consulter la liste provisoire des électeurs (là où elle est déjà affichée), la cartographie des bureaux et la Liste définitive des électeurs qui sera affichée 15 jours avant le jour des scrutins.
9. La MOE CENCO-ECC poursuit l'accompagnement du processus électoral par une observation de différentes opérations électorales telles que prévues dans le Calendrier électoral de la CENI. Elle continue notamment l'analyse des données de la liste provisoire des électeurs et celles de la cartographie des bureaux de vote.

Fait à Kinshasa, le 13 novembre 2023

Cyrille EBOTOKO

Coordonnateur de la MOE CENCO-ECC

CI : - Mgr Donatien NSHOLE, Secrétaire Général et Porte-parole de la CENCO
- Révérend Eric NSENGA, Secrétaire Général et Porte-parole de l'ECC